

Donation et succession : des réformes renvoyées aux calendes grecques ?

■ Il faudra attendre pour voir les réformes promises des droits de donation et succession entrer en vigueur. Au nord comme au sud du pays. Certains estiment même que le contexte budgétaire ne permettra pas leur mise en œuvre...

C'est un événement majeur, attendu en Flandre pour le début de l'année à venir: la réforme des droits de succession appelée à faire baisser de manière généralisée les taux à partir du 1^{er} janvier 2026.

Mais cette grande réforme est remise à plus tard: dans son accord budgétaire conclu en septembre dernier, le gouvernement flamand a, en effet, considérablement modifié le calendrier de cette réforme, optant pour une mise en œuvre progressive. Une décision qui s'explique par un contexte budgétaire tendu et la volonté de combler un déficit plus profond que prévu.

L'objectif initial du gouvernement flamand était de réduire les droits de succession principalement pour les petits et moyens héritages en Flandre, notamment en ligne directe, entre époux et cohabitants légaux. Dans ce

cadre, il est notamment prévu d'exonérer les 50000 premiers euros d'une succession et de faire baisser les tranches entre 50 000 et 150 000 euros (de 9 à 3%) et entre 150 000 et 250 000 euros (de 18 % à 9%).

En l'absence d'un gouvernement de plein exercice, difficile de savoir à quelle sauce les habitants de la capitale vont être mangés à l'avenir en matière de donation et de succession.

Une réforme gravée dans le marbre ?

Cette réduction généralisée des droits de succession est donc reportée. À quand ? On ne le sait pas précisément, pour le moment. *“Le gouvernement flamand a confirmé sa volonté de poursuivre la modernisation de la fiscalité successorale. Mais un certain nombre de mesures ne devraient pas être d'application avant le 1^{er} janvier 2028”*, estime un professionnel.

Si une incertitude plane au nord du pays, elle est également de mise du côté wallon. Pour rappel, l'équipe au pouvoir en Wallonie a également prévu, dans l'accord de gouvernement conclu entre le MR et Les Enga-



Des doutes planent sur la capacité du gouvernement Dolimont à réaliser sa promesse : diviser globalement par deux les droits de succession et donation en Wallonie.